

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, HAMOT, CONVERS, BOURGETEAU, BARTHE, CHOQUET, KWAK, AUDIGER,

MMES BONNET, BRUNET, DELAMARRE, FERNANDES, BEGUE, BOURGOIN, DELAUTEL, LOBBE, N'KLO, PILARDEAU, BAPAUME, HAQUET

ABSENTS REPRESENTES : MME FLAGOTHIER par M. CHOQUET
MME DESMEDT par M. DESMEDT
M. DEFLERS par M. AUDIGER
M. AUBRY par M. KWAK
M. BERTHELOT par MME FERNANDES
M. FOVIAUX par M. DUBOUIL

ABSENT : M. CROISIER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Budget primitif 2014 Ville
3. Budget primitif 2014 Eau
4. Budget primitif 2014 Assainissement
5. Taux d'imposition communaux
6. Création d'un poste d'attaché territorial
7. Création d'un poste d'adjoint Administratif 1^{ère} classe
8. Création d'un poste d'adjoint Technique principal 2^{ème} classe

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour. Il précise également qu'il y aura une motion à voter concernant la décision de fermeture d'une classe à l'école Valentin Haüy.

Le conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances du 7 février, du 30 mars et 5 avril, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au conseil municipal de désigner **Mme BOURGOIN**, secrétaire de séance.

2. Budget primitif 2014 Ville

M. DESMEDT demande à **Mme DELAMARRE**, adjointe aux finances, de présenter au conseil municipal le budget primitif 2014 **VILLE** dont la balance s'établit ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 8 024 375.07 €
 - Dépenses d'investissement : 3 622 744.26 €
- **TOTAL DES DEPENSES** **11 647 119.33 €**

- Recettes de fonctionnement : 9 065 983.67 €
- Recettes d'investissement : 3 622 744.26 €

TOTAL DES RECETTES	12 688 727.93 €

Mme HAQUET remarque une baisse de seulement 4000€ pour le budget fêtes et cérémonies alors qu'il n'y aura pas de Rallye Raid cette année, elle pense que la baisse n'est pas suffisante.

M. DESMEDT répond qu'il ne peut pas réduire le budget considérablement et qu'il faut laisser une marge pour l'imprévu. Il explique qu'il y a beaucoup de manifestations dans la ville et en particulier l'été avec le feu d'artifices de juillet mais aussi le repas et les colis pour les aînés au moment de Noël, les goûters pour les écoles, les jouets pour les enfants du CCAS... Enfin, il ajoute que la question du Rallye Raid ne fait pas partie de ce chapitre mais des subventions. Il lui confirme qu'elle fait erreur sur le chapitre concerné.

M. AUDIGER précise, du fait de l'absence du Rallye Raid cette année qu'il s'attendait à une baisse plus conséquente du budget fêtes et cérémonies.

M. DESMEDT répond qu'il ne fait pas un budget au centime près, qu'il y a toujours des impondérables. De plus, il fait remarquer que la transparence est de mise dans la commune, que M. AUDIGER sera toujours informé des différentes manifestations organisées par la ville et qu'il ne remettra pas en cause les fêtes et manifestations pour les Saint Justois. De plus, il confirme que le budget fêtes et cérémonies qui concerne tous les Saint Justois est chaque année au même niveau. M. DESMEDT pense que M. AUDIGER et Mme HAQUET manquent d'expérience sur ce sujet.

M. DUBOUIL ajoute qu'il y a une hausse de la TVA sur la fête du feu d'artifices et qu'un gardiennage sur la zone du feu est obligatoire ce qui implique des dépenses supplémentaires pour la ville.

Le budget primitif 2014 VILLE, examiné chapitre par chapitre, est adopté par :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : VOTE à l'UNANIMITE sauf :

- Chapitre 011 : 25 POUR - 3 CONTRE
- Chapitre 012 : 25 POUR - 3 CONTRE
- Chapitre 73 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS
- Chapitre 74 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS
- Chapitre 75 : 25 POUR - 3 ABSTENTIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT : VOTE à l'UNANIMITE sauf :

- Opération 300 « matériel » :
➤ 25 POUR - 3 ABSTENTIONS
- Opération 512 « vidéo protection » :
➤ 24 POUR - 3 CONTRE - 1 ABSTENTION

3. **Budget primitif 2014 Eau**

M. DESMEDT présente au conseil municipal le budget primitif 2014 EAU dont la balance s'établit ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 592 975.15 €
- Dépenses d'investissement : 281 584.40 €

TOTAL DES DEPENSES	874 559.55 €

• Recettes de fonctionnement	728 706.85 €
• Recettes d'investissement	281 584.40 €

TOTAL DES RECETTES	1 010 291.25 €

Le budget primitif 2014 EAU, examiné chapitre par chapitre, est adopté à l'unanimité.

4. Budget primitif 2014 Assainissement

M. DESMEDT présente au conseil municipal le budget primitif 2014 ASSAINISSEMENT dont la balance s'établit ainsi :

• Dépenses de fonctionnement :	555 565.79 €
• Dépenses d'investissement :	67 298.00 €
TOTAL DES DEPENSES	622 863.79 €

• Recettes de fonctionnement	830.799.13 €
• Recettes d'investissement	67 298.00 €
TOTAL DES RECETTES	898 097.13 €

Le budget primitif 2014 ASSAINISSEMENT, examiné chapitre par chapitre, est adopté à l'unanimité.

5. Taux d'imposition communaux

Suite à la Commission de finances du 22 avril 2014, M. DESMEDT propose au Conseil Municipal une augmentation des taux d'imposition de 1.5 % à savoir :

- Taxe d'habitation : 16.76 %
- Taxe Foncier bâti : 35.40 %
- Taxe Foncier non bâti : 96.96 %

M. AUDIGER fait remarquer qu'il s'agit plutôt d'une augmentation de 2.5% et non de 1,5% du fait de l'augmentation des bases de l'Etat.

M. DESMEDT lui répond que cette augmentation de 1,5% est inférieure à l'inflation. Comme il l'avait déjà évoqué lors du dernier conseil, M. DESMEDT lui rappelle la baisse des dotations de l'Etat et l'incidence de la réforme des rythmes scolaires qui auront un impact négatif sur le budget.

VOTE : 25 POUR - 3 CONTRE

6. Création d'un poste d'attaché territorial

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que, suite à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion et sur proposition du Comité Technique Paritaire du 24 avril, il y a lieu de créer un poste d'Attaché Territorial dans le cadre de la promotion interne d'un agent à compter du 1^{er} mai 2014.

L'intéressé bénéficiera des primes prévues par les textes, de l'indemnité d'habillement, des tickets restaurant et du 13^{ème} mois.

Avis favorable et unanime du conseil.

VOTE : UNANIMITE

7. Création d'un poste d'adjoint Administratif 1^{ère} classe

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que, suite à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion et sur proposition du Comité Technique Paritaire du 24 avril, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent à compter du 1^{er} mai 2014.

L'intéressé bénéficiera des primes prévues par les textes, de l'indemnité d'habillement, des tickets restaurant et du 13^{ème} mois.

Avis favorable et unanime du conseil.

VOTE : UNANIMITE

8. Création d'un poste d'adjoint Technique principal 2^{ème} classe

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal que, suite à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion et sur proposition du Comité Technique Paritaire du 24 avril, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent à compter du 1^{er} mai 2014.

L'intéressé bénéficiera des primes prévues par les textes, de l'indemnité d'habillement, des tickets restaurant et du 13^{ème} mois.

Avis favorable et unanime du conseil

VOTE : UNANIMITE

A la demande du groupe d'opposition, M. DESMEDT remet la liste du personnel de la collectivité aux membres du conseil municipal.

9. Motion contre la fermeture d'une classe dans la commune

Suite à la décision des élus de réaliser une motion, M. DESMEDT propose le texte suivant :

L'ensemble du Conseil Municipal, suite à une information de fermeture de classe à l'école élémentaire Valentin Haüy, tient à exprimer sa totale désapprobation quant à cette décision.

« En effet, les effectifs prévus étant au moins stables et peut-être en augmentation, cette fermeture ne pourra conduire qu'à une augmentation des effectifs moyens par classe, à la généralisation des doubles niveaux, et donc à une dégradation des conditions d'enseignement, ce qui aura un impact immédiat sur tous les élèves et plus particulièrement ceux en difficulté ».

Cette motion est votée par l'ensemble des conseillers municipaux à l'unanimité et sera transmise à l'Inspection Académique.

VOTE : UNANIMITE

Avant de passer au Tour de Table, M. DESMEDT informe les différents groupes de la mise en place d'une charte d'expression pour le journal des Saint Justois :

Considérant l'article 10 de la Convention des Droits de l'Homme qui assure le droit à la liberté d'expression et que ce droit comporte des devoirs et des responsabilités soumises à certaines formalités

Considérant l'article L 2121-27-1 du CGCT donnant droit d'expression aux élus n'appartenant pas à la majorité dans les supports d'information générale

Considérant l'art.5 du Règlement intérieur adopté en Conseil municipal du 5 avril 2014.

Nous, représentants des élus du conseil municipal, nous engageons à :

Art 1 : *Respecter les délais de transmission des textes fixés par cette charte en date du 15 de chaque mois et par supports informatiques (mail, clé USB...) à la rédaction.*

Art 2 : *Laisser figurer la mention « Texte non parvenu dans les délais impartis » en lieu et place de notre tribune en cas de manquement à l'Art 1*

Art 3 : *Ne pas donner la parole à des citoyens non élus au Conseil municipal*

Art 4 : *Modifier dans un délai de 24 heures dès notification par le Directeur de Publication les propos qui seraient jugés non conformes (sans rapport avec la gestion municipale).*

Art 5 : *Respecter la taille des textes fixée à une demi-page par groupe et de caractères 12*

Art 6 : *Respecter cette charte et l'ensemble de ses articles sans exception*

Charte établie et validée par les représentants des élus du Conseil Municipal

TOUR DE TABLE

M. HAMOT rappelle la date du Gala de Boxe du 26/04 qui aura lieu au Gymnase à 19h30. Il informe le conseil qu'Automne PAVIA a été Championne d'Europe de judo.

M. RAUZIER annonce la soirée théâtrale « La leçon de Tango » du 3 mai à 20h30. De plus, le tarif d'entrée est de 5 euros et il n'est pas nécessaire d'effectuer de réservation au préalable.

Mme BONNET rappelle les dates suivantes:

- 27 avril : Défilé des Déportés
- 1^{er} mai : Remise des médailles du travail et remise des écharpes aux anciennes adjointes
- 8 mai : Journée commémorative

M. DUBOUIL intervient sur la question évoquée lors du dernier conseil municipal concernant l'inondation de la Fontaine Syrienne et informe qu'une pièce mécanique de la pompe à eau est en commande.

M. CONVERS évoque le flou de la réforme des rythmes scolaires et souhaite attendre la rentrée pour avancer sur ce dossier.

Mme FERNANDES demande si le miroir de visibilité situé au niveau du quartier HQE est bien en place.

M. DESMEDT répond que le miroir est effectivement bien en place et que **M. AUDIGER** et **Mme PILARDEAU** ne l'avaient pas vu ; ce qui est confirmé par les intéressés.

M. BOURGETEAU revient sur l'affichage anarchique à la sortie du magasin Leclerc.

M. DESMEDT répond qu'il va demander aux associations et sociétés professionnelles de ne plus faire d'affichage sauvage et de respecter le cadre mis en place à cet effet.

Mme FERNANDES fait remarquer que la Maison Médicale n'est pas bien signalée.

M. DESMEDT répond qu'il a effectivement remarqué que les inscriptions du panneau de signalisation sont trop petites.

M. KWAK demande que l'on rappelle dans le journal des Saint Justois les heures de tontes autorisées.

M. DESMEDT répond que la ville est réglementée à ce niveau par arrêté préfectoral qui sera à nouveau communiqué dans le journal des Saint Justois.

Mme HAQUET fait état des panneaux publicitaires qui sont fixés sur les poteaux et qui gênent la visibilité des conducteurs. De plus, elle signale un énorme trou au niveau des Etablissements Demoucron dans la rue Catillon.

M. DESMEDT répond que **M. DUBOUIL** se chargera de demander aux services techniques de réaliser les travaux nécessaires.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, **M. DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 22h.